



**Journal N° 401**  
**Réunion du jeudi 29/11/2018**

[www.residencedubief.com](http://www.residencedubief.com)

FRANCART Jean-Luc	JFT	Président	présent		LIMON Romain	LRM	Conseil	absent	xxxxxxxxxxxx
NOZIERES Mireille	MNS	Vice-présidente	présent		MARLIOT Vincent	VMT	Conseil	pouvoir à	Francart
DAJON Colette	CDN	Trésorière	présent		MONVERT Bernard	BMT	Conseil	présent	
NOREUX Laure	LNK	Secrétaire	absent	xxxxxxxxxxxx	PASTEAU Laurent	LPU	Conseil	pouvoir à	Francart
MOREL Peggy	MPY		pouvoir à	Nozieres	PELOUAS Jacqueline	JPS	Conseil	pouvoir à	Dajon
BOUCARD Philippe	PBD	Conseil	pouvoir à	Siguiet	PINTO Jose	JPO	Conseil	présent	
DE VRIES Pascal	PDV	Conseil	pouvoir à	Francart	SIGUIER Paul	PSR	Conseil	présent	

Présents = 6

Pouvoirs = 6

Début de séance à 21 h 00

**1. Election du Président de séance**

Paul Siguiet est élu président de séance.

**2. Approbation des PV et du compte-rendu d'AG**

Le PV n° 400 est approuvé

**3. Situation des comptes**

**a- Recouvrement des charges**

Avance	480 €
Retard	0 €

**b- Recettes et dépenses**

Dépenses significatives : DSN MSA septembre 1676,84 euros et octobre 1651,55 euros

	Recettes	Dépenses hors provisions	Dépenses sur Provisions Local ASLRB	Dépenses Totales
Mois de novembre 2018	6720 €	8328,38€	0 €	8328,38 €
Encours année 2018	79680 €	61430,30€	91139,44 €	152529,74 €

**4. Départ en retraite du jardinier**

La commission recrutement s'est réunie le 30 octobre et le 27 novembre.

Le départ en retraite du jardinier étant fixé le 31/05, la prise du poste par le nouveau jardinier est prévue le 01/05/2019.

L'offre d'emploi sera à faire sur le bon coin et Pôle Emploi en janvier.

La convention collective jardiniers et jardiniers-gardiens d'immeuble IDCC 7016 associée au contrat du jardinier actuel a été dénoncée et ne peut plus être utilisée sur un nouveau contrat. La convention collective nationale des entreprises du paysage IDCC 7018 sera la référence pour le nouveau contrat.

La classification du futur jardinier serait O4 ouvrier paysagiste qualifié ou O5 Ouvrier paysagiste hautement qualifié suivant son expérience, etc.

## 5. Compte-rendu des responsables de commission

### a- Rétrocession voiries

La mairie nous a adressé la convention de servitude du 23/11/2018, le plan de cession du 09/11/2018, le dossier de cession du 23/11/2018 et le plan cadastre après découpage du 26/10/2018. Après vérification, la commission rétrocession a approuvé ces plans, permettant ainsi à la mairie de mettre à l'ordre du jour de son prochain conseil la validation du transfert de la propriété des voies du bief.

### b- Déploiement fibre optique

Pour réactiver le processus de règlement de ce litige, le président a refait un mail de réclamation à différents interlocuteurs d'Orange et vu avec les services techniques de la mairie, l'assistance que ceux-ci peuvent nous apporter pour régler le problème.

### c- Espaces verts

Les plantations ont été faites, un acacia et un "liquide en barre" au terrain de jeux, 2 arbres aux oiseaux près du toboggan, 2 clématisses en façade du local ASLRB. Suite à la grève de certains employés du SIOM la régularité du ramassage des grands containers de végétaux n'est plus assurée..

### d- Animations

La décoration de Noël est à mettre en place à l'entrée de la résidence.

## 6. Questions diverses :

- Problèmes avec travaux rue Rameau et rue Debussy en bas de la résidence

Des travaux de pose de gaine sont en cours en bas de la résidence du bief. A priori il s'agit de travaux concernant la mise en place de caméras de surveillance.

Nous avons constaté que des tranchées avaient été faites sur la propriété de l'ASLRB, le long de la rue Rameau, détériorant aussi nos espaces végétalisés. Le président a alors averti le chef d'équipe qu'il ne pouvait pas passer sur les terrains de l'ASLRB et prévenu la mairie du problème par un appel téléphonique suivi d'un mail.

Ceci n'est pas acceptable et il reste à voir avec les services de la mairie ce qui doit être fait pour remettre nos terrains en état.

- **Collecte des encombrants, toujours trop de dépôts non autorisés**

**Rappel de ce qui peut y être déposé : mobilier, matelas, sommiers, ferraille.**

**Rappel de ce qui est interdit d'y déposer : appareils électroniques ou électriques, gravats (dont sanitaire et carrelage), bouteilles de gaz, pneus, produits toxiques, déchets végétaux.**

**A ne déposer au plus tôt que la veille du ramassage**

Fin de séance à 22h42

Prochaine réunion conseil le jeudi 03 janvier 2019 à 20 H 45

